Conseil Municipal du 22 Septembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 22 Septembre 2023 à 20 h 30 à la Mairie d'Albas.

<u>Présents</u>: Jean-Pierre ALAUX, Monette DESTAMPES, Alicia MATHIS, Marie-France QUEBRIAC, Yolande REILHE, Jolanda VAN DE LAAR, Marc DECOUDIN, Denis BOUCHUD, Adrien GARRIT, Christophe DELARGE, Jacqueline WEGNER, Louis-Jean HALLE.

Absents: Didier GUYOT donne pouvoir à Marc DECOUDIN

Daniel ROUDIERE donne pouvoir à Louis-Jean HALLE

Marc DECOUDIN est nommé secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir le Conseil, Monsieur Le Maire informe que la « présentation du projet privé d'oeno-golf » à l'ordre du jour de la convocation envoyée à tous les conseillers municipaux pour le présent conseil municipal sera effectuée à la fin du Conseil Municipal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 Juin 2023.

Le projet de procès-verbal de cette séance a été envoyé aux conseillers municipaux préalablement.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 09 Juin 2023 a été approuvé à l'unanimité et signé.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Monsieur Le Maire informe le conseil que cette nouvelle nomenclature est obligatoire pour la gestion des communes et qu'elle entre en vigueur le 01/01/2024.

Il est toutefois demandé au conseil municipal de chaque commune d'approuver la mise en place de cette nouvelle nomenclature qui n'a du reste aucune incidence pécuniaire pour la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette résolution.

Déclaration d'abandon d'un bien immobilier

Monsieur le Maire expose qu'une propriété sise au n° 31 de la rue du Malbec est en état d'abandon depuis de nombreuses années. Cette propriété comprenant une maison avec pigeonnier et une autre construction en ruines, sur un terrain en partie arboré, ne fait l'objet d'aucun entretien.

Cette végétation non entretenue représente, en ces temps de sécheresse, un danger pour les propriétés voisines. D'autre part, les bâtiments non entretenus et en ruines représentent un danger potentiel pour des enfants qui pourraient vouloir explorer ces lieux désertés.

En conséquence, un constat d'abandon a été rédigé ; il sera publié dans les prochains jours et transmis au propriétaire des lieux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette résolution.

Aquareso: signature de la convention pour le contrôle des équipements de défense contre l'incendie.

Monsieur le Maire rappelle que les pompiers (SDIS du Lot) assuraient le contrôle des postes de lutte contre l'incendie. Désormais ils n'assurent plus cette prestation mais ce contrôle reste néanmoins une obligation pour les communes.

Ce contrôle, que Aquareso se propose d'effectuer se ferait sur deux années :

- une année, contrôle visuel des postes d'incendie
- L'année suivante, contrôle des installations et des débits

Ces prestations, assurées par Aquareso, seraient facturées environ 80 € par poste pour l'ensemble des deux contrôles.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de signer la convention liant la Commune d'Albas à Aquareso pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention à l'unanimité.

Désignation du référent déontologique de l'élu local.

Monsieur le Maire explique qu'il fallait que toutes les communes du Lot désignent deux représentants et qu'ensuite, deux seuls représentants étaient choisis par l'Etat pour l'ensemble du département. Devant la lourdeur et la complexité du dispositif, celui-ci a été abandonné.

Le Conseil Municipal en prend note et approuve à l'unanimité l'abandon de cette procédure.

QUESTIONS DIVERSES

Date du prochain Conseil Municipal : Vendredi 03 Novembre 2023 à 20h30

<u>Chemin des Vignes</u>: Madame Stelma a demandé par mail si ce chemin pourrait être cédé à la commune et, de ce fait, entretenu par elle. La question ne se pose pas car ce chemin appartient à la famille BOUCHUD qui n'a nulle intention de le céder.

Devis FDEL : Le câble électrique enterré, partant du transformateur de la Place de la Treille jusqu'au square Guiches, alimentant l'éclairage public du bourg, est en très mauvais état (1 fil sur 3 assurant l'alimentation)

Il serait prudent de le changer avant qu'il ne se corrode davantage, engendrant à moyen terme une panne généralisée.

Le devis est de 122.000 € TTC, dont 70.656 € HT seraient pris en charge par la FDEL.

Il resterait donc à la charge de la commune 31.744 € HT

Ce devis fera l'objet d'une décision lors du prochain conseil municipal.

<u>Aire de Camping-car</u>: Monsieur le Maire expose le très bon bilan de cette saison touristique.

<u>PLUI</u>: Monsieur le Maire explique que, par arrêté en date du 4 septembre 20213, Monsieur le Président de la CCVLV a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de PLUI.

L'enquête se déroulera du lundi 9 octobre 2023 à 9h00 au vendredi 10 novembre inclus à 12h00.

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCVLV. Un cahier de doléances sera mis en place au secrétariat de la mairie.

L'avis d'enquête publique unique sera affiché, sur tout le territoire de la commune, sur les panneaux réservés à l'affichage de la Mairie.

<u>Fermeture de l'épicerie « Bonjour » :</u> Monsieur le Maire expose qu'il a reçu un courrier de la coopérative « Mangez Lotois » dont il fait lecture.

Aux termes de ce courrier, l'association expose que les producteurs ayant fournis « Bonjour » ne sont pas payés pour une somme totale de 8 800 € et que cela les met en grande difficulté. L'association demande à la Mairie de régler cette facture.

Monsieur le Maire explique que c'est une affaire de droit privé et que la Mairie n'a pas à couvrir ces dettes.

Entretien du Cimetière de Cayrac : Christophe DELARGE propose le 16 octobre, de 8h30 à 12h00 une matinée citoyenne à laquelle sont conviés les Albassiens.

<u>Louis-Jean HALLE</u> demande où en est la proposition qu'avait faite Monsieur BOUDIN de céder à la commune une petite partie de sa propriété « rue du Paradis ».

Marc DECOUDIN répond qu'il organisera une ou plusieurs visites sur place avec les conseillers afin de pouvoir statuer sur cette demande lors d'un prochain conseil municipal.

<u>Pigeons</u>: Monsieur le Maire expose qu'il y a moins de pigeons dans le bourg mais qu'une nouvelle campagne de capture de ces volatiles sera surement nécessaire l'année prochaine. D'autre part, certaines maisons du bourg ne sont pas complètement fermées (vitres cassées, absence de fenêtres, ouvertures de combles non obstruées); un rappel sera donc fait auprès des propriétaires concernés.

En ce qui concerne la « Maison Legrand », Monsieur le Maire expose que les travaux de couverture sont arrêtés car des termites ont été détectés. Une entreprise doit effectuer le traitement nécessaire très prochainement. Monsieur le Maire a fait la déclaration de présence de termites auprès des services concernés.

<u>Yolande REILHE</u> demande où en est l'opération « comme un air de famille ». Monsieur le Maire expose que dans le prochain bulletin du « Limaucaïre », quelques photos de familles seront dévoilées; Une exposition aura lieu fin novembre pendant laquelle il sera remis à chaque famille la photo de ladite famille et la photo de groupe des Albassiens.

<u>Monsieur le Maire</u> rappelle qu'un corbeau aussi mal intentionné que colporteur d'informations apocalyptiques s'est cru autorisé à déposer nuitamment (le courageux !) un tract évoquant un projet de golf sur notre commune, faisant de votre maire le porteur de cette initiative et caricaturant son image. Une enquête est menée afin de découvrir qui est ce corbeau.

Monsieur le Maire rappelle qu'en aucun cas, la commune d'Albas n'est impliquée dans ce dossier qu'elle étudiera avec bienveillance et surtout discernement, notamment sur le terrain environnemental et écologique, fidèle à ses engagements de sauvegarde du patrimoine architectural et naturel comme elle a su le démontrer avec force et reconnaissance depuis le début de sa mandature.

Plus aucun membre du Conseil ne souhaitant s'exprimer, la parole est donnée à Messieurs Thomas Michaud, Tancrède Bazin de Caix et Valéry Beauvillain pour la présentation du projet privé d'oeno-golf.

Ces derniers ont présenté le projet dans ses grandes lignes. De son côté, Valéry Beauvillain a répondu aux différentes interrogations de certains élus concernant les besoins en eau d'un tel projet. Ce dernier a souligné le caractère éco-responsable et exemplaire que doit revêtir cet investissement au regard des nouvelles normes écologiques. Sur le plan paysager, il a été précisé et garanti que l'environnement ne serait en rien modifié (pas de terrassement ni de constructions nouvelles) et que serait privilégié la vigne comme élément substantiel du projet. Dans un souci de pleine transparence, le maire a demandé aux instigateurs de ce projet de le présenter aux Albassiens lors d'une réunion publique qui se tiendra le 5 octobre à 20 h 30 à la salle voûtée, place de la Dîme.

Après de nombreux échanges et plus aucun membre du Conseil ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 23h15.